

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2009

---

L'an deux mil neuf, le dix neuf du mois de février, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul,

Absents représentés : Melle AVOUAC Sophie, Mme VAGGIANI Renée, MM. VEY Patrick, MOUNIER Michel (arrivé à 21 heures)

M Christophe GIRAUD a été nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer, Monsieur le Maire tient à saluer l'excellent travail réalisé par le personnel de l'équipe technique en matière de déneigement. Les habitants étaient en grande majorité satisfaits de leurs interventions, avec des conditions d'enneigement exceptionnelles.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Jean-Paul PANNEFIEU précise qu'il s'était abstenu lors du Conseil précédent au moment du vote qui concernait le droit de préemption relatif à la parcelle section A N°795 car il estimait que l'avis négatif rendu par la D.D.E n'était pas justifié. N'étant toujours pas d'accord avec ce dernier, il souhaite s'abstenir. Josette BERRY précise quant à elle que n'ayant pas assisté à la précédente séance du Conseil, elle préfère elle aussi s'abstenir.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec 5 abstentions.

## **Présentation des différentes réunions**

- Accueil des nouveaux parents : 10 présents sur 17 invités. La manifestation a été appréciée.
- AG de la Transcévenole le 8 février
- Réunion P.L.U le 18 février
- Inauguration du local des Restos du Cœur Rue des Oliviers
- Réunion avec le S.D.I.S. concernant la sécurité

## **Droit de préemption**

Vente d'une parcelle bâtie sise section A n° 1692 (La Fuye) : la Commune ne préempte pas.

## **Dossiers divers à régler**

- **démolition Rue Calveyrade** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la démolition d'une maison située Rue Calveyrade, démolition effectuée par la précédente municipalité. L'Architecte

avait donné en son temps un avis défavorable à cette démolition, mais cet avis n'avait pas été pris en compte. Aujourd'hui la Commune doit présenter un projet de réaménagement confié à un architecte spécialisé afin d'éviter des poursuites. Jean-Paul PANNEFIEU explique qu'une étude avait été demandée en son temps au Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement, ce qui n'avait visiblement pas été suffisant. Afin de répondre à la demande de l'Architecte, il est décidé de demander à la Commission Urbanisme d'étudier cette question et de la prendre en compte dans le projet d'aménagement du bourg qui sera ensuite transmis au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

- **Demande de la Commune d'Arsac-en-Velay** : Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur le Maire d'Arsac en Velay concernant la fourniture de repas par le Collège Laurent Eynac pour les élèves de son école. Il souhaite en effet trouver un autre fournisseur pour son école primaire et est disposé à organiser quotidiennement le transport d'une vingtaine de repas. Un avis favorable a été donné par le Collège et le Conseil doit à son tour émettre un avis. En effet la Commune du Monastier, en partenariat avec les Communes de Saint Martin de Fugères et des Estables, prend en charge une partie du salaire du second de cuisine qui participe à la préparation des repas pour les écoles publiques du secteur. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne une réponse favorable à la demande de la Commune d'Arsac en Velay et précise qu'une participation financière lui sera demandée, au même titre que les Communes de St Martin de Fugères et les Estables, et au prorata du nombre d'élèves servis.

#### Délibérations diverses

- **Subventions et réserves parlementaires** : Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une autorisation doit lui être consentie par le Conseil pour demander des subventions au titre des réserves parlementaires. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions au titre des réserves parlementaires et à signer toute pièce y relative.
- **Indemnités du personnel communal** : Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du dernier conseil concernant l'attribution d'indemnités au personnel communal. Il propose de la modifier, en précisant que l'I.E.M.P. pourra être attribuée aux Adjointes Administratifs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe. Il précise que les indemnités pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité (ancienneté supérieure à 6 mois) sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Monsieur le Maire précise que les agents ne subiront pas de pertes de salaire par rapport à leurs anciens régimes indemnitaires. Il rappelle que les coefficients appliqués seront modulés en fonction de différents critères fixés et que cette mesure visant à une plus grande équité et à plus de clarté quant aux règles d'attribution sera exclusivement financée par le forfait versé par l'Etat pour l'accueil de la station d'enregistrement des passeports biométriques, soit 2500 € (le précédent montant de 3200 € indiqué dans un courrier de la Préfecture de juin 2008 ayant été revu à la baisse). Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **D.G.E.** : Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil municipal doit demander aux services de l'Etat le versement d'une Dotation Globale d'Equipeement. Il présente les projets de création d'un espace culturel européen et de rénovation de la toiture de la salle des sports (gymnase). Après en avoir délibéré, le conseil :
  - \* *concernant la création d'un espace culturel européen* :
- Adopte à l'unanimité les plans et devis estimatifs d'un montant global de 427 812.76 €

HT ;

- Approuve le plan de financement suivant :
  - o PER : 200 330 €
  - o Fonds de concours Communauté de Communes du Pays du Mézenc : 40 000 €
  - o Conseil Général : 50 000 €
  - o DGE : 51 000 €
  - o Emprunt : 86 482.76 €
- \* concernant la réfection de la toiture du gymnase :
- Adopte à l'unanimité les plans et estimatifs d'un montant global de 536 127€ HT,
- Approuve le plan de financement suivant :
  - o DGE : 100 000 €
  - o Emprunt : 436 127 € (annuités financées par la revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques).
- **Autorisation permanente de poursuites** : Le Conseil autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre les personnes solvables n'ayant pas acquitté leurs factures.
- **Maison CHANON** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé lors de la séance du 29 janvier dernier d'acquérir la maison CHANON sise à St Victor, section E n° 807, afin de pouvoir élargir la route. Il propose, après consultation des services de la DDE, d'acquérir un décroché sur la parcelle n° 813. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'acquérir un décroché sur la parcelle sise section E n° 813, et demande à Monsieur le Maire de faire réaliser un document d'arpentage, avec l'accord du propriétaire.

### Questions diverses

- **Commissions** : Considérant que Didier CHAZALON est chargé des questions liées à l'urbanisme et par souci de cohérence, Monsieur le Maire propose au Conseil de le nommer membre de la commission « Travaux et Villages ». Il demande aussi de nommer Françoise Faure et Maurice Marcon membres de la commission Urbanisme. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Dossier FIALON** : une rencontre a eu lieu avec les responsables des Moulinages de la Gazeille et le principal actionnaire. Ce dernier a accepté de vendre des machines inutilisées afin de permettre l'installation de l'entreprise de matériaux de Monsieur Fialon dans les bâtiments les plus récents de l'ancienne usine Chavanoz. Grâce à cette décision très attendue, une nouvelle entreprise va s'installer au Monastier. Le démontage des machines devrait intervenir rapidement et des travaux vont être engagés pour répondre aux demandes du nouveau locataire.
- **P.L.U** : Didier CHAZALON présente les différentes demandes de révision du P.L.U. suite à la réunion qui a eu lieu avec les services concernés. Une prochaine réunion sur le terrain permettra au cabinet chargé de l'étude et aux services administratifs de mieux analyser et cerner chaque dossier.

Arrivée de Michel MOUNIER à 21 heures.

- **Courrier de Joseph DESCOURS, géomètre** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du cabinet DESCOURS concernant un document d'arpentage réalisé en 1999. Les renseignements étant insuffisants pour traiter le dossier, il est décidé de demander des informations supplémentaires aux personnes concernées.

- **Amicale du Personnel Communal** : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention de l'Amicale du Personnel Communal. L'Amicale demande l'octroi d'une subvention complémentaire de 93,90 € destinée à financer l'adhésion au CNAS. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Terrain du marché** : le terrain a été acquis le 18 février. Un projet de construction de bâtiments couverts de panneaux photovoltaïques est actuellement à l'étude. ERDF et le Syndicat d'Electrification ont été consultés au sujet de l'extension indispensable du réseau qu'il nécessiterait.
- **Maison de Retraite** : Maryse BALDET et Alain GALLAND expliquent que la Commission de Sécurité a rendu un avis défavorable au sujet de la levée de réserves émises par la précédente commission en 2006. Une prochaine commission se réunira en août. André NICOLAS propose d'installer le Centre de Loisirs dans les futurs locaux de la nouvelle Maison de Retraite pour développer le lien intergénérationnel. Cette proposition sera étudiée.
- **Catastrophe Naturelle** : Monsieur le Maire précise que l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la Commune du Monastier-sur-Gazeille suite aux crues du mois de novembre dernier. Ce classement a été signalé aux sinistrés par voie de presse par les services de la Mairie. Les personnes concernées doivent dans les plus brefs délais faire une déclaration à leur assurance.
- **Forfait de ski** : Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des forfaits de ski avantageux dont les habitants de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc peuvent bénéficier à la station des Estables. Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter la Communauté de Communes.
- **Remplacement Gilbert CHANUT** : suite au départ en retraite de Gilbert CHANUT, Monsieur le Maire propose de supprimer son poste et de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe. Le Conseil approuve à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que la Commission « Emploi » nommera, après concertation, une personne sur ce poste.
- **Aménagement du plan d'eau et de la traversée de la Gazeille** : Monsieur le Maire explique que des consultations ont été lancées auprès de différents bureaux d'études pour l'aménagement du plan d'eau et de la traversée de la Gazeille au niveau du Moulin de Savin. Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre du Cabinet AB2R pour 3 300 € HT.

#### Dates diverses

- 18 mars : Commission Urbanisme
- 5 mars : Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc
- Prochain conseil le vendredi 27 mars à 20 h.

La séance est levée à 22 heures.